

Montréal le 25 mai 2022

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

À: Tous les participants

**Objet: Énergir - Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
Dossier R-4008-2017 – Étape D – Examen de l'article 10.2 des CST d'Énergir**

Dans le cadre de sa décision D-2022-057 rendue dans le cadre de l'étape D du dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) fixait l'échéancier pour l'examen de la demande d'Énergir relative aux modifications de l'article 10.2 des Conditions de service et tarif d'Énergir. Elle y précisait l'échéance à laquelle les intervenants devaient indiquer leur intérêt à participer à l'examen de cette demande¹.

La Régie constate que seule la FCEI a manifesté son intérêt à participer à cet examen selon l'échéancier fixé² par cette décision. En conséquence, elle est la seule partie intervenante reconnue pour participer à cette audience publique, aucun autre intervenant n'ayant manifesté d'intérêt à cet égard.

La Régie convoque donc Énergir et la FCEI à une audience le **lundi 6 juin 2022, à compter de 13h00**. Cette audience aura lieu via l'application Teams et portera sur la demande d'Énergir relative aux propositions de modifications de l'article 10.2 de ses Conditions de service et tarif. Les coordonnées de connexion pour cette audience seront fournies ultérieurement.

La Régie demande à Énergir de l'informer, au plus tard le **27 mai 2022 à 12h**, si elle entend présenter des témoins ainsi que le temps prévu pour sa plaidoirie.

La Régie demande à la FCEI de lui transmettre, au plus tard le **31 mai 2022 à 12h**, le temps qu'elle prévoit, s'il y a lieu, pour le contre-interrogatoire des témoins d'Énergir ainsi que celui pour sa plaidoirie.

¹ Décision [D-2022-057](#), p. 18, par. 57 et p. 20, par. 63.

² Pièce [C-FCEI-0159](#).

Les participants peuvent transmettre à la Régie tout autre commentaire utile à la tenue de l'audience.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml